

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 23 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 23 juin à 20h00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 17
Pouvoirs : 1
Absents : 9

Date de la convocation : 17 juin 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAISS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD, SULLI Bruno**REPRÉSENTÉE PAR POUVOIR :**

LAGARNAUDIE Jacqueline représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO**DELIBÉRATION N° 82****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE**

Par délibération du 4 juin 2020, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune.

Chaque année les écoles disposent de crédits scolaires. Ces crédits sont compris dans le budget de fonctionnement de la commune.

Pour 2020, l'école Anne Frank souhaite s'équiper d'un toboggan et de matériel de sport. Ces achats d'un montant de près de 3 000€ seront effectués sur la section d'investissement. Il convient donc de réduire les crédits budgétaires en fonctionnement et de les augmenter en investissement.

Il est donc proposé au conseil municipal la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT**Dépenses****Charges à caractère général– fonction 0**

Article 6067 fournitures scolaires.....-3 000,00 €

Recettes**Impôts et taxes– fonction 0**

Article 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutations.....-3 000,00 €

INVESTISSEMENT :**Dépenses****Opération 0146 – Acquisition matériel école - fonction 0**

Article 2188 Autres immobilisations corporelles.....+3 000,00 €

Recettes

Article 10226 – Taxe d'aménagement Autre - Fonction 0+3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve la décision modificative N° 1 ci-dessus sur le budget commune**-charge** Mme la Maire de son exécution.**VOTE****UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

